



Agence de  
Louhans :  
Allée Pierre et  
Marie Curie  
ZA de L'Aupretin  
71500 LOUHANS

Agence de Lons Le  
Saunier :  
330 rue du Levant  
39000 LONS LE  
SAUNIER



**PROGRAMME DE FORMATION**  
**PLATES-FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNEL (PEMP)**  
**FORMATION ET TESTS CACES® R486**  
**CATEGORIE A, B ou C**

**CONTEXTE :**

Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98-1084, arrêté du 2 décembre 1998. Rappel du contexte réglementaire :

Tout travailleur amené à utiliser une PLATE-FORME ELEVATRICE MOBILE DE PERSONNEL (PEMP) doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur (art. R.4323-56) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998. Le respect de ces prescriptions impose donc :

- 1°) - que le conducteur ait reçu une formation spécifique et adaptée à la conduite en sécurité de la PEMP concernée, formation qui doit être complétée et réactualisée aussi souvent que nécessaire,
- 2°) - que son aptitude médicale à la conduite de cet équipement ait été vérifiée,
- 3°) - qu'il dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité de la nacelle concernée, attestés par la réussite aux épreuves théoriques et pratiques appropriées,
- 4°) - que son employeur se soit assuré qu'il a connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation,
- 5°) - que son employeur lui ait délivré une autorisation de conduite pour la nacelle concernée.

*Le recours au CACES® R486 de la catégorie appropriée constitue un bon moyen pour l'employeur de se conformer aux obligations en matière de contrôle des connaissances et du savoir-faire, pour la conduite en sécurité de la plate-forme élévatrice mobile de personnel concernée, mentionnées au point 3 ci-dessus.*

**PERSONNES CONCERNÉES :**

Toute personne appelée à manipuler une PLATE-FORME ELEVATRICE MOBILE DE PERSONNEL.

**OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

L'apprenant doit au terme de cette formation, disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à sa conduite en sécurité. L'objectif de la formation est notamment de lui apporter les compétences nécessaires à la conduite de la nacelle concernée en situation de travail, de lui transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de ce matériel, de lui communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation, de lui permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

**Il devra maîtriser la conduite en sécurité des PEMP d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R486 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS) et obtenir le CACES® R486 de la catégorie visée.**

**PRÉ-REQUIS :**

Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées) Comprendre le français  
Posséder les aptitudes médicales requises

**DUREE :** A préciser en fonction des catégories et de l'expérience

**METHODES PEDAGOGIQUES :**

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes Organisation par ateliers pédagogiques  
Plateau technique avec aire d'évolution et matériel identique à celui utilisé en entreprise, et répondant aux exigences de la recommandation R486

**DISPOSITIFS DE SUIVI :** Feuilles de présence émargées par les stagiaires. Et attestation de suivi de formation.

**VALIDATION DES ACQUIS :** Pour obtenir le CACES®, le candidat doit à la fois remplir les conditions de réussite aux épreuves théoriques et pratiques définies par la recommandation R486.

**FORMATEURS :** Formateurs reconnus compétents,  
Évaluation théorique et pratique par un testeur (différent du formateur) certifié et déclaré sur la liste de nos testeurs, déposée auprès d'un organisme de certification.

**LIEU ET NATURE DE L'ACTION :** au sein du CFR à Louhans ou Lons-le-Saunier.

**DÉLAIS D'ACCES :**

Variable selon modalités de financement et disponibilités des sessions contacter le  
03-85-75-01-32.

**MODALITÉS D'ACCES :**

Consultez la page contact et accès sur le site  
[www.cfcf-benoit.com](http://www.cfcf-benoit.com)

**ACCESSIBILITÉ :**

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap des établissements recevant du public. Nous contacter concernant l'accès à la formation visée.

**TARIFS ET FINANCEMENTS :** Sur devis.

Contactez le 03-85-75-01-32.



## CONTENU DE FORMATION

### **FORMATION THEORIQUE :**

*Lors de la formation théorique, les apprenants aborderont dans le détail, l'ensemble des thèmes suivants prévus par la recommandation R486 :*

- A – Connaissances générales
- B - Technologie des PEMP
- C - Les principaux types de PEMP
- D - Notions élémentaires de physique
- E - Stabilité des PEMP
- F - Risques liés à l'utilisation des PEMP
- G - Exploitation des PEMP
- H - Vérifications d'usage des PEMP

### **FORMATION Port du harnais de sécurité :**

*Avant la formation pratique à l'utilisation d'une PEMP, les apprenants aborderont dans le détail, l'ensemble des thèmes suivants prévus par la recommandation R486 :*

- A – Formation théorique port du harnais de sécurité en PEMP
- B – Evaluation théorique
- C – Formation pratique port du harnais de sécurité en PEMP
- D – Evaluation pratique

### **FORMATION PRATIQUE :**

*Lors de la formation pratique, les apprenants aborderont dans le détail, l'ensemble des thèmes suivants prévus par la recommandation R486 :*

- A - Prise de poste et vérifications
- B - Conduite et manœuvres : Conduite et manœuvre en sécurité Exercice de maniabilité, Travail en hauteur Procédure de secours
- C - Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

### **EVALUATIONS :**

Un test d'évaluation, comportant des épreuves théoriques et pratiques, est réalisé à partir du référentiel de connaissances et de savoir-faire défini dans la recommandation.

Pour obtenir le CACES®, le candidat doit à la fois remplir les conditions de réussite aux épreuves théoriques et pratiques définies de la recommandation :

- La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention :
  - D'une note moyenne minimale de 70 / 100 à l'ensemble du test,
  - Et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués
- La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention :
  - D'une note moyenne minimale de 70 / 100 à l'ensemble du test,
  - Et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués,
  - Et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème.